

Ce texte est une version provisoire. Seule la version qui sera publiée dans la Feuille fédérale fait foi.



Arrêté fédéral portant modification de l'arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2018 à 2021

(Projet)

du ...

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du ...¹,
arrête:*

I

L'arrêté fédéral du 7 mars 2017 sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2018 à 2021² est modifié comme suit:

Art. 1, let. b

Pour les années 2018 à 2021, les montants maximaux autorisés sont les suivants:

- b. mesures destinées à promouvoir
la production et les ventes 1951 millions de francs;

II

¹ Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

² Il entre en vigueur en même temps que l'arrêté fédéral du ... relatif à l'approbation et la mise en œuvre de la décision ministérielle de l'OMC concernant la concurrence à l'exportation et à l'approbation des modifications de la Liste d'engagements LIX Suisse-Liechtenstein dans le domaine des subventions à l'exportation³.

¹ FF 2017 ...

² FF 2016

³ FF 2017 ...

